



Commune des Aviron

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Par suite d'une convocation en date du **10 décembre 2014**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **18 décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **10 décembre 2014**.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- M. Alex BENARD a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 13 en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- La procuration de M. Olivier RIVIERE n'est plus valable à compter de l'affaire n° 13

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

- **M. Lucien RIVIERE** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 14

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

- 1) Compte rendu des décisions**
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2014
- 2) Orientations budgétaires 2015**
 - Compte principal
- 3) Orientations budgétaires 2015**
 - Service annexe de l'eau potable
- 4) Orientations budgétaires 2015**
 - Service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées
- 5) Orientations budgétaires 2015**
 - Service annexe de la régie funéraire
- 6) Orientations budgétaires 2015**
 - Service Public d'Assainissement Non Collectif
- 7) Budget Ville 2014**
 - Décision Modificative N°3
- 8) Personnel Permanent**
 - Modification du tableau des effectifs
- 9) Recrutement d'agents en contrats aidés pour l'année 2015**
 - Création de postes
- 10) Tarification Foraine**
 - Emplacements forains
 - Modification tarifaire
- 11) Réhabilitation des locaux du réfectoire de l'école du Tévelave**
 - Approbation de l'opération
 - Approbation du plan de financement

- 12) Réhabilitation des locaux du réfectoire des écoles maternelle et élémentaire Thérésien Cadet**
- Approbation de l'opération
 - Approbation du plan de financement
- 13) Réalisation de la petite école du Ruisseau**
- Principe de l'opération
 - Approbation du plan de financement
- 14) Travaux d'assainissement des eaux usées de la rue de l'Eglise à la route des Poivriers**
- Approbation du plan de financement définitif
- 15) Assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau en amont de la RD11**
- Approbation du plan de financement définitif
- 16) Zone AUs - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) BAS DU TEVELAVE – secteur amont**
- 17) Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**
- Autorisation de signature
- 18) Constitution de servitude de canalisation**
- Acte notarié
- 19) Acquisition foncière**
- Parcelle AL 178
 - Portage EPFR
- 20) Dénomination de voie**
- Voie interne du lotissement « Les Terrasses de l'Océan »
- 21) CAUE - ADIL**
- Renouvellement des conventions pour l'année 2015
- 22) Présentation du rapport d'activité de la CIVIS**
- Exercice 2013
- 23) Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**

& &
&

AFFAIRE N° 1/ Compte-rendu des décisions
○ Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2014

L'article L.2121-23 du CGCT stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du **26 septembre 2014** a été transmis aux élus. Il a été également tenu à disposition en séance.

A la mise en discussion, Jean Daniel DENNEMONT a regretté une fois de plus que le procès-verbal ne reflétait pas la réalité.

Mme BRABANT VICTOIRE a demandé à rectifier son vote d'abstention pour l'affaire N° 9 relative à l'AMDR en précisant qu'elle était contre.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (6 contre : Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel – M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration, 1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, a adopté le contenu du procès-verbal de la **séance du 26 septembre 2014**.

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Orientations budgétaires 2015
○ Compte principal

L'article 2312-1 du CGCT stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations générales de la Commune pour l'année 2015 pour le compte principal. Le débat ne donne pas lieu à un vote.

I) **Quelques données démographiques statistiques sur la Commune (source INSEE)**

La population légale 2011 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 s'établit à 10 834 habitants avec une densité moyenne de 402,7 habitants par Km².

L'évolution annuelle moyenne de la population est de l'ordre de plus 3,10% par an.

En 2011, les naissances ont été de 169 et les décès de 44.

Le nombre total de logements est de 4 360.

Le taux d'activité des 15 à 64 ans s'établit à 70,6%.

Rappel des situations des comptes administratifs sur les exercices précédents :

(enK€ et en mouvements réels)

	2010	2011	2012	2013
Recettes de gestion	12 075	12 634	13 143	13 395
Dépenses de gestion	9 813	10 115	10 320	10 691
Excédent brut de fonctionnement	2 262	2 519	2 823	2 704
Résultat financier	- 322	- 342	- 352	- 326
Résultat exceptionnel	- 87	- 148	- 34	99
Capacité d'autofinancement brute	1 853	2 029	2 437	2 477
Remboursement du capital de la dette	593	666	706	710
Épargne nette	1 237	1 420	1 692	1 736
Recettes d'investissement propres (hors emprunts et hors subventions d'investissements)	1 146	583	1 121	796
Marge d'autofinancement	2 383	2 003	2 813	2 532
Dépenses d'investissement	4 641	5 288	4 196	5 102

L'EBF et la CAF augmentent sur les années considérées. Cette évolution est due principalement à :

- ✓ La dynamique des bases des recettes fiscales directes,
- ✓ L'augmentation des recettes d'octroi de mer du fait principalement de la dynamique du niveau des investissements et de l'effet population,
- ✓ Les dépenses de fonctionnement, malgré une augmentation, sont globalement maîtrisées sur la période considérée. Elles augmentent moins vite que les recettes ce qui permet de renforcer l'épargne.

L'épargne nette, malgré une augmentation du remboursement du capital de la dette, suit cette évolution positive. Elle permet de financer environ 30% de l'investissement.

L'épargne nette ajoutée aux ressources propres d'investissement ont assuré environ 50% du financement de l'investissement.

III) Pour l'année 2014 :

- Le budget prévisionnel total s'établissait à **24 079 437,54 euros** :
 - pour le fonctionnement : 15 333 007,67
 - pour l'investissement : 8 746 429,87
- L'exécution en dépenses devrait s'établir en réalisations à environ 4 373 309 € et à 2 975 000 € en restes à réaliser pour l'investissement et à 13 540 963 € pour les dépenses de fonctionnement, soit un total de réalisations prévisionnelles de **17 914 272,00 €**.

- L'exécution des recettes devrait s'établir à 15 358 414 € en recettes de fonctionnement et à 4 524 494 € en recettes d'investissement et à 3 075 418 € en restes à réaliser
- Pour 2014, l'épargne nette devrait être de l'ordre de 1 300 000 €. La marge d'autofinancement aux alentours de 1 800 000 €.
- Les opérations à retenir sur 2014 sont notamment :
 - Une partie des études pour l'aménagement de la zone AUs amont ;
 - La participation versée au CG pour les travaux de trottoirs sur le Tévelave ;
 - L'acquisition du terrain Seychelles sur la rue du stade pour la salle de veillée et des terrains Mondon au Tévelave ;
 - L'acquisition de divers matériels et mobiliers pour les services et les écoles;
 - L'aménagement de la salle du conseil ;
 - La poursuite de la constitution du fonds documentaire pour la médiathèque ;
 - L'agrandissement des locaux de l'école primaire de Ravine Sèche ;
 - La mise aux normes des locaux de la salle Georges Brassens ;
 - L'aménagement de l'espace de centralité ;
 - Divers travaux de remise en état sur une partie du chemin J.Baronce, de la voie interne au lotissement les manguiers, des chemins Bois de fer et baies roses, du chemin de l'Alambic et du chemin Mélina ;
 - Une partie des travaux de voirie et réseaux divers de la zone Aus avale ;
 - Une partie des études pour la modernisation du chemin Sincère Mazeau et du chemin Cendrine ;
 - Les travaux de voirie sur le chemin Dozenval et le parking de l'école primaire de Ravine Sèche ;
 - La finalisation du paiement des travaux Rue Maximin Lucas, Edouard Sartre et Hortensias ;

Au 1^{er} décembre 2014, la structure en personnel est composée de **326 agents** dont :

⇒ **148 Emplois permanents** avec :

- **93** agents titulaires et stagiaires (9 Cadre A, 17 Cadre B et 67 agents de catégorie C)
- **46** agents non titulaires
- **09** agents contractuels

⇒ **175 Emplois aidés** dont :

- **144** CUI/CAE
- **31** emplois d'avenir

⇒ **03 apprentis**

La masse salariale totale 2014 devrait s'établir à **7 905 000 €**.

La fiscalité directe perçue pour la Commune en 2014 va représenter un produit de 1 856 422,00 €.

IV) Evolution et caractéristiques de l'endettement :

L'encours de dette 2014 va s'établir au 31 décembre à 9 290 538,78 euros soit 857,53 euros par habitant. L'annuité de la dette est de 1 185 668,67 € dont 343 683,32 € en intérêts et 841 985,33 € en amortissement.

	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 31/12	9 146	8 487	8873	10 133	9 291
CAF	1 852	2 029	2 438	2 477	2 104
Ratio de capacité de désendettement	5	4	4	4	5

L'encours se situe dans la moyenne des villes réunionnaises (moyenne des villes de la Réunion en 2012 : 965euros/habitant).

V) Pour ce qui concerne l'année 2015 :

Le contexte :

Il est préalablement rappelé que le débat porte sur les prévisions totales de l'année et notamment les résultats prévisionnels de l'année N-1 qui ne pourront être effectivement inscrits au budget supplémentaire qu'après le vote du CA et de l'affectation.

Le contexte financier est très contraint. Les baisses des dotations prévues à la loi de finances 2015 et la baisse prévisible des recettes escomptées au titre de la dotation garantie de l'octroi de mer contraignent fortement l'évolution des produits de fonctionnement et vont sensiblement affecter le niveau d'épargne. Cette situation va s'accroître sur les années 2016 et 2017.

Pour la Commune, les conséquences sur les dotations génèrent une contribution au redressement des finances de l'Etat de l'ordre de 370 000 euros en 2015 pour atteindre 800 000 euros en 2017.

De surcroît, l'investissement est marqué par une disparition des subventions.

Il convient plus que jamais de s'inscrire dans une logique de rigueur budgétaire qui s'articule autour :

- ✓ d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- ✓ d'une sélectivité dans les projets à concrétiser ;
- ✓ tout en veillant à ne pas accroître fortement le niveau d'endettement.

S'agissant du niveau des impositions directes, la Commune présente le produit fiscal le plus bas du Département (produit inférieur de 55% à la moyenne des villes de l'île : Les Aviron : 158 €/hab ; Moyenne des villes de la réunion : 354 €/hab). La volonté communale n'est pas de pressuriser la population. Aussi, les taux demeureront inchangés.

Les données financières prévisionnelles :

1) En dépenses de fonctionnement :

Les dépenses totales sont estimées à 15 429 859 €.

La section est marquée par :

- Les dépenses de personnel qui devraient représenter une masse de 8 388 000 € avec comme orientations principales :
 - la prise en compte, en année pleine, des dépenses nouvelles liées à la mise en place du PEDT dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires;
 - le personnel nécessaire au fonctionnement de la petite école primaire du Ruisseau ;
 - le recrutement d'un cadre A pour la direction du CCAS et un renfort des postes accueil/secrétariat du service ;
 - la poursuite de la politique de titularisation.
- Les autres charges de fonctionnement devraient représenter environ :
 - 3 500 000 € pour les charges à caractère général
 - 850 000 € pour les charges de gestion courante
 - 350 000 € pour les charges exceptionnelles + atténuation du produit
 - 700 000 € pour les amortissements divers
 - 317 000 € pour les charges financières
 - 1 324 859 € pour le prélèvement pour la section d'investissement

2) En recettes de fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles totales de fonctionnement pour l'année 2014 peuvent être estimées à 15 429 859 €, soit :

Ressources fiscales :

Impôts directs (produits des 3 taxes) :	1 886 872
Produits de l'octroi de mer :	5 128 581
Taxe sur les carburants :	986 000
Taxe additionnelle aux droits de mutations :	138 564
Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles :	154 596
Dotations de solidarité communautaire :	643 462
Fonds de péréquation des recettes intercommunales	168 564

Dotations :

Dotation forfaitaire :	1 102 223
Dotation nationale de péréquation :	666 138
Compensations sur emplois aidés :	2 005 000
Compensations diverses :	100 000

Autres ressources :

Subvention CAF (PARS, CLSH) :	423 000
Revenus des immeubles :	12 000
Produits divers (piscine, cantine, micro-crèches, PEDT...) :	620 000

Reprises sur subventions :	70 000
Résultat de la section de fonctionnement de l'année n-1 :	1 324 859

3) En recettes d'investissement :

Les recettes prévisionnelles d'investissement, pour l'année, sont estimées à 7 481 367 €.

Produit des emprunts :	1 529 487
FCTVA :	500 000
Taxe d'aménagement :	100 000
Amortissements divers :	700 000
Prélèvement sur la section de fonctionnement :	1 324 859
Recettes en restes à réaliser	3 075 418
Excédent d'investissement prévisionnel n-1	251 603

4) En dépenses d'investissement :

Il y a lieu de prendre en compte notamment les éléments suivants pour une enveloppe de 7 481 367,00 euros :

1. Le remboursement de la dette qui sera d'environ :
 - En capital : 832 000
2. En inscription : il y aura notamment en investissement une enveloppe d'environ 6 649 367 euros avec en orientation :
 - a) Finalisation des opérations portées en restes à réaliser pour un montant estimé à 2 975 000 notamment :
 - Etudes de maîtrise d'œuvre en vue de concéder l'aménagement de la zone amont de la route du Tévelave ;
 - Travaux de la zone AUs du Tévelave en aval ;
 - Modernisation du chemin Cendrine ;
 - Suivi des travaux école-crèche du Ruisseau ;
 - Etudes pour l'extension du cimetière ;
 - Acquisitions foncières.
 - b) En opérations nouvelles pour un montant de 3 674 367 euros :
 - En entretien et travaux de maintenance :

Poursuite des divers travaux d'amélioration
du patrimoine routier et bâti : 270 000
 - En foncier :

Portage des terrains : Micro-Crèche Caramiel,
Terrain Bonmalais zone AUS ; solde terrain
Caderby près du stade 167 000

▪ En travaux :

Travaux pour la modernisation du chemin
Sincère Mazeau : 1 400 000

Réalisation des travaux pour la petite école
primaire du Ruisseau : 1 471 000

▪ En équipements, mobilier et matériels divers

Mobilier pour le nouveau restaurant scolaire
et pour les salles de classes : 150 000

Dotation en équipement, matériel et mobilier divers
pour les services et les établissements scolaires 216 367

c) Poursuite des recherches de financement pour les dossiers en cours :

- Ecole et structure petite enfance du Ruisseau
- Réhabilitation de l'aile Nord-Est de la mairie
- Extension du cimetière et création de la salle de veillée
- Modernisation des réfectoires des écoles primaire de Ravine Sèche et du Tévelave
- Modernisation des chemins : Bellevue et Labrune

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil a été invité à débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2015.

Le Maire a présenté ses orientations générales en précisant notamment que les orientations budgétaires de l'année 2015 laissent apparaître un prévisionnel budgétaire de l'ordre de 15 429 859 euros tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et de 7 481 367,00 pour l'investissement, soit une orientation annuelle de 22 911 000 euros.

Pour 2015, outre les interventions traditionnelles qui sont maintenues, la Commune privilégie quatre grands axes d'action :

- Une action soutenue en faveur de l'accueil des enfants scolarisés avec la création d'une structure nouvelle et l'amélioration du bâti existant ;
- Une action confortée en faveur de l'animation tant au sein des écoles avec le Plan Educatif Territorial du Territoire mais aussi des accueils confortés au sein des centres de loisirs ;
- Une amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des publics en difficultés et des personnes âgées par un confortement du personnel du CCAS et par l'augmentation des actions conduites au sein des différents groupes de population ;
- Une action continue d'aménagement du territoire avec la poursuite de la modernisation du réseau routier et l'aménagement de secteur pour l'accueil de logements.

M. Jean Daniel DENNEMONT s'est étonné du tableau idyllique présenté par le Maire sur la situation financière de la commune alors qu'en 2014 et 2015 les dépenses de fonctionnement explosent. Il a ajouté que le Maire a préféré privilégier les postes d'emplois aidés au détriment d'emplois permanents.

Il a souligné aussi le déclin du niveau des investissements et a constaté un manque d'ambition et d'anticipation de la majorité sur un certain nombre de projets, notamment sur la circulation en centre-ville, sur le réseau routier, sur les quartiers enclavés et délaissés comme Fonds Maurice.

Il a constaté également une absence de vision en matière de développement économique, dans les domaines touristiques et agricoles et aucune prise d'initiative au niveau de l'insécurité aux abords du lycée.

Il a enfin regretté que le projet initial de plus de 6 millions d'euros de l'Ecole du Ruisseau devienne la réalisation d'une « petite école ».

Mme BRABANT VICTOIRE a elle aussi déploré le manque d'anticipation et a repris l'exemple de la réalisation de la « petite école » du Ruisseau qui selon elle, s'est fait dans la précipitation.

Le Maire a répondu que faute de financements, le projet initial a été décalé dans le temps et qu'en concertation avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, il a fallu répondre aux besoins, face à la pression démographique.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2015** ont été fixées telles que présentées par le Maire tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

& &
&

AFFAIRE N° 3/ **Orientations budgétaires 2015**

- Service annexe de l'eau potable

Rappel des données financières 2014 :

Le prévisionnel 2014 était de :

- Pour le fonctionnement : 457 924,13
- Pour l'investissement : 1 427 832,48

Les réalisations devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 459 086,82

- En dépenses de fonctionnement : 277 855,19
- En recettes d'investissement : 714 590,53
- En dépenses d'investissement : 780 084,54

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette, soit 55 555 €
- Le solde des travaux pour la réalisation de l'unité de traitement du réservoir cyprés
- Le dévoiement du réseau AEP au niveau de la zone AUs

Orientations budgétaires 2015 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- | | |
|---|---------|
| ▪ Produit de la vente d'eau aux abonnés | 376 000 |
| ▪ Reprise sur subvention | 56 000 |

En recettes d'investissement :

- | | |
|---|---------|
| ▪ Prélèvement sur la section d'exploitation | 110 000 |
| ▪ Amortissement des installations | 192 000 |
| ▪ Emprunt | 600 000 |

Le Maire propose au Conseil, pour l'année 2015, de retenir les orientations suivantes :

- Le paiement de la dette pour environ 55 555 € en annuité ;
- Réalisation de la maîtrise d'œuvre en vue de réaliser les études et les dossiers réglementaires nécessaires à l'opération de construction d'un nouveau réservoir de stockage et d'une unité de traitement d'eau potable sur le Tévelave (au niveau du réservoir Cadet).
- Réalisation des divers travaux de mise aux normes sur les captages Deveaux, La Mocque, Lucas, Dussac, Cadet, Fourcade et Bras sec : notamment des travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement de ravines, de remplacement de regard, de mise en place de compteur de production.

Ces études et travaux sont globalement évalués à 900 000 euros.

Au moment de la mise en discussion, Jean Daniel DENNEMONT a demandé si l'unité de traitement résoudra la problématique de l'eau sur le Tévelave en temps de pluie.

Le Maire a répondu que certes, la qualité de l'eau sera améliorée mais que le problème ponctuel lié à la pluie est inhérent aux approvisionnements en captages de surface.

Mme BRABANT VICTOIRE a demandé s'il n'y a pas moyen de faire des économies sur ce poste de dépense en donnant la gestion aux services communaux.

Le Maire a répondu que, par expérience, ce mode de gestion n'est pas adéquat et il y a eu des précédents malheureux.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2015** pour le **service de l'eau potable** ont été fixées telles que présentées ci-dessus par le Maire.

& &
&

AFFAIRE N° 4/ Orientations budgétaires 2015

- Service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Rappel des données financières 2014 :

Le prévisionnel 2014 était en dépenses comme en recettes de :

- Pour le fonctionnement : 308 480,37
- Pour l'investissement : 482 223,00

Les réalisations devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 325 090,26
- En dépenses de fonctionnement : 254 698,14

- En recettes d'investissement : 251 817,16
- En dépenses d'investissement : 177 936,50

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette, environ 64 978,38.
- Le paiement des décomptes définitifs pour l'opération d'assainissement de la rue de l'église vers la route des poivriers et la finalisation des études pour l'assainissement du chemin Mélinea.

Orientations budgétaires 2015 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Participation pour raccordement 88 000
- Produit du service 55 752
- Reprise sur subventions 40 000
- Subvention d'équilibre 133 455
- Résultat de clôture de fonctionnement 70 000

En recettes d'investissement :

▪ Amortissement	97 644
▪ Prélèvement sur la sect de fonctionnement	117 455
▪ Recettes en restes à réaliser	192 613

Au titre de l'année 2015, le Maire propose au Conseil :

- D'assurer les inscriptions nécessaires au paiement de la dette en annuité : **102 114 €** ;
- De finaliser les travaux sur le chemin Mélina : **320 350 €**.

A la mise en discussion de cette affaire, M. Jean Daniel DENNEMONT a souhaité avoir des renseignements sur la station d'épuration de Saint-Leu.

Le Maire a répondu que la gestion de la STEP est assurée par la Commune de Saint-Leu. Cette dernière est actuellement en cours de résolution des difficultés pour assurer la mise en service au plus tôt.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2015** pour le **service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées** ont été fixées telles que présentées ci-dessus par le Maire :

- Assurer les inscriptions nécessaires au paiement de la dette en annuité : **102 114 €** ;
- Finaliser les travaux sur le chemin Mélina : **320 350 €**.

& &
&

AFFAIRE N° 5/ **Orientations budgétaires 2015**
 ○ Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données financières 2014 :

Section unique de fonctionnement

▪ Prévisionnel dépenses :	4 667,65 €
▪ Prévisionnel recettes :	4 667,65 €

La réalisation devrait être la suivante :

▪ Dépenses :	4 217,65 €
▪ Recettes :	4 547,65 €

Orientations budgétaires 2015 :

Le Maire rappelle au Conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 80 €.

Pour l'année 2015 :

- Les recettes prévisionnelles sont estimées à **3 200 €** (base prestation : environ 40 décès par an)

- Les dépenses à :
 - Coût du personnel mis à disposition : 3 000
 - Petites fournitures : 200

En 2015, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2014 pour ce service.

Après discussions, le Conseil Municipal a décidé, **pour 2015**, de maintenir au même niveau qu'en 2014, les prestations du **service de la régie funéraire**.

& &
&

AFFAIRE N° 6/ **Orientations budgétaires 2015**

- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rappel des données financières 2014 :

Les crédits 2014 :

Le fonctionnement :

- Dépenses : 43 281,65 €
- Recettes : 43 281,65 €

L'investissement :

- Dépenses : 15 481,08 €
- Recettes : 15 481,08 €

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

En fonctionnement :

- Recettes : 28 100,00 €
- Dépenses : 27 297,95 €

En investissement :

- Recettes totales : 8 662,57 €
- Dépenses totales : -

Orientations budgétaires 2015 :

Pour rappel, le SPANC intègre les recettes issues du service de contrôle. La tarification est la suivante :

- 150 € pour un contrôle de conception
- 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2015, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit du service : 30 000 (base ≈ 300 contrôles/an)

En recettes d'investissement :

- Amortissement divers : 1 845,00
- Résultat n-1 : 8 662,57

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au Conseil de maintenir le service au même niveau de prestation qu'en 2014.

Après discussions, le Conseil Municipal a décidé, **pour 2015**, de maintenir au même niveau qu'en 2014, les prestations du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

& &
&

AFFAIRE N° 7/ **Budget Ville 2014**
○ Décision Modificative N°3

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative au compte principal 2014 telle que proposée ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Recettes

Chapitre 73 – Impôts et taxes	+ 54 200,00
F.01 - Article 7381 – Taxes addit. aux droits de mutation	+ 54 200,00

Dépenses

F.01 - Chapitre 014 – Atténuation de produits	+ 54 200,00
F.01 - Article 73915 – Prél. au titre de l'art 55 de la loi SRU	+ 54 200,00

Il convient de :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article
- Voter la décision modificative

A la mise en discussion de cette affaire, M. Jean Daniel DENNEMONT est intervenu pour dire que s'agissant des logements sociaux, il est d'accord d'attribuer les logements en priorité aux Avironnais mais au regard des chiffres (80 demandes pour 110 logements), il y aura une arrivée de population nouvelle et craint par rapport à la taille du territoire de ne pas pouvoir faire face à la situation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 contre : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne, 6 abstentions : Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel – M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration) :**

- A fixé le niveau de vote par chapitre ou article ;
- A approuvé le projet de décision modificative tel que présenté ci-dessus.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ **Personnel permanent**
○ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessous.

PERSONNEL TITULAIRE

FILIERE SOCIALE

Création

- Conseiller Territorial Socio-Educatif **01**

Mme BRABANT VICTOIRE a demandé s'il y aura un appel à candidature.

Le Maire a répondu que ce sera dans un deuxième temps et qu'aujourd'hui il est question de créer le poste.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** a décidé de modifier le tableau des effectifs communaux, tel que proposé.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 du compte principal.

& &
&

AFFAIRE N° 9/ **Recrutement d'agents en contrats aidés pour l'année 2015**

- Création de postes

Dans le cadre de la réglementation sur la nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques, la Préfecture a, par courrier en date du 14 novembre 2014, demandé aux communes de prendre une délibération autorisant le recrutement des contrats aidés et définissant un nombre plafond.

Le conseil est en conséquence invité, pour l'année 2015, à :

- ✓ Autoriser le recrutement de CUI/CAE dans la limite d'un plafond de 160 contrats soit une enveloppe financière de dépense de l'ordre de 2 183 635,20 euros (toutes charges comprises).
Ces contrats sont, selon la typologie du public bénéficiaire, susceptible de bénéficier d'un financement de 60 à 90%. Sur la base d'un taux moyen de remboursement de 75%, l'atténuation de charge est de l'ordre de 1 427 212,50 euros.
- ✓ Autoriser, le recrutement d'emplois d'avenir dans la limite d'un plafond de 33 contrats soit une dépense totale de 673 200,00 euros (outre les 4 contrats de trois ans déjà en cours):
 - Le renouvellement pour deux ans des postes créés en cours d'année 2014 soit un plafond de 27 contrats représentent une dépense brute annuelle de 550 800 euros (charges patronales incluses). L'atténuation de charge à hauteur de 90% du salaire brut représente une recette de 421 483,04 euros.
 - La création de 6 nouveaux postes pour un montant annuel de dépenses de 122 400,00 et un remboursement de 93 601,00 euros.
- ✓ La dépense totale CAE-CUI plus les emplois d'avenir représente une somme de 2 856 836 euros et une compensation totale de 1 942 296 euros.
- ✓ Autoriser le maire ou le premier adjoint à prendre les actes nécessaires pour engager les contrats dans la limite du plafond en nombre et en crédits.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ✓ A autorisé le recrutement de CUI/CAE dans la limite d'un plafond de 160 contrats soit une enveloppe financière de dépense de l'ordre de 2 183 635,20 euros (toutes charges comprises).

- ✓ A autorisé, le recrutement d'emplois d'avenir dans la limite d'un plafond de 33 contrats soit une dépense totale de 673 200,00 euros :
- ✓ A autorisé le maire ou le premier adjoint à prendre les actes nécessaires pour engager les contrats dans la limite du plafond en nombre et en crédits.

& &
&

AFFAIRE N° 10/ Tarification foraine

- Emplacements forains
- Modification tarifaire

Le conseil municipal est invité à réviser la grille tarifaire instituée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009 applicable aux emplacements forains lors des manifestations communales.

La modification proposée vise à plus d'équité au regard des différentes typologies des espaces requis ainsi que de la nature des produits proposés à la vente.

• **Manèges et structures gonflables :**

Manèges et structures gonflables	Superficie en m²	Rappel du tarif actuel par jour	Nouveaux tarifs/jour
Petit	De 0 à 25m ²	40,00 €	Inchangé
Moyen	<ul style="list-style-type: none">• De 26 à 50 m²• De 51 à 75 m²	50,00 € 60,00 €	Inchangé Inchangé
Grand	• De 76 à 100 m ²	80,00 €	Inchangé
	• Plus de 100 m ²	120,00 €	Plus de 100 m² : <u>1^{ère} cat 10 à 20 places : 90,00 €</u> <u>2^{ème} cat 21 à 30 places : 100,00 €</u> <u>3^{ème} cat : 31 et plus : 120,00 €</u>

- **Les restaurants :**

	Rappel du tarif actuel par jour	
De 0 à 50 m ²	150,00	Inchangé
De 51 à 100 m ²	180,00	Inchangé
Plus de 100 m ²	200,00	Inchangé
A partir de 120 m ²	220,00	Inchangé

- **Les camions bars :**

Rappel du tarif actuel par jour	<u>Si espace assis/jour</u>	<u>Total/jour</u>	Nouveaux tarifs/jour
100 euros	20 euros	120,00	Inchangé

Chapiteaux <u>ne nécessitant pas</u> d'alimentation électrique	Rappel du tarif actuel par jour	Nouveaux tarifs/jour
Parasols / chapiteaux	8 €/m ²	Inchangé
Parasols / chapiteaux pour la vente de produits artisanaux et maraîchers		4 €/m²

Chapiteaux nécessitant une alimentation électrique	Rappel du tarif actuel par jour	Nouveaux tarifs/jour
Parasols / chapiteaux	10 €/m ²	Inchangé

- **Tarification pour les concessionnaires**

Nouvelle tarification : forfait de 100 euros/jour/concessionnaire dans la limite des places disponibles.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** a décidé de modifier la grille tarifaire telle que présentée, instituée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009 applicable aux emplacements forains lors des manifestations communales.

& &
&

AFFAIRE N° 11/ **Réhabilitation des locaux du réfectoire de l'école du Tévelave**

- Approbation de l'opération
- Approbation du plan de financement

Dans la continuité du programme d'amélioration du bâti scolaire, il reste à intervenir sur les restaurants scolaires des écoles Thérésien Cadet et Marcel Leguen.

Le présent rapport porte sur la réhabilitation du réfectoire de l'école du Tévelave.

Il s'agit d'intervenir pour agrandir le réfectoire et mettre aux normes l'office. Il est notamment proposé au conseil de programmer une opération qui a pour objectifs notamment de :

- Créer au sein de l'école un accès et une place de parking pour la livraison
- Récupérer l'espace actuel de rangement pour agrandir le réfectoire,
- Mettre aux normes les sanitaires et les vestiaires,
- Reconfigurer et redimensionner les réseaux,
- Créer un SAS d'accès à l'entrée du réfectoire pour l'entrée et sortie des élèves depuis la cour,
- Recréer des espaces suffisants pour le respect de la marche en avant,
- Agrandir le réfectoire avec une reprise du traitement acoustique,
- Restaurer le principe d'une marche en avant,
- Moderniser les différents équipements notamment le self-service.

Le coût des travaux est estimé à 251 465,48 euros TTC.

A ce coût, il convient de rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que les frais annexes (sondage, coordination, CSPS...) pour une enveloppe de 20 000,00 euros TTC.

Le tout représente un coût HT de 250 198,60 soit une enveloppe TTC de **271 465,48**

La Commune escompte le financement suivant :

➤ Région Réunion	90%	225 178,74
➤ Commune	10%	25 019,86
➤ TVA à charge communale		21 266,88

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver l'opération
- À approuver le plan de financement
- À autoriser le Maire et en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** a décidé :

- D'approuver l'opération
- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 12/ Réhabilitation des locaux des réfectoires des écoles maternelle et élémentaire Thérésien Cadet

- Approbation de l'opération
- Approbation du plan de financement

Dans la continuité du programme d'amélioration du bâti scolaire, il reste à intervenir sur les restaurants scolaires des écoles Thérésien Cadet et Marcel Leguen.

Le présent rapport porte sur les locaux des réfectoires maternelle et élémentaire de l'école Thérésien Cadet.

Globalement sur les deux sites les salles de réfectoire sont devenues exigües et les offices sont à reprendre dans leurs ensembles.

Il est proposé au conseil de programmer une opération qui propose de :

❖ **Pour l'école maternelle :**

- Rétablir un principe de marche en avant pour la distribution des repas en identifiant des accès livraison et arrivée des enfants différents, un espace préparation des repas et laverie distinct l'un de l'autre,
- Mettre aux normes les vestiaires du personnel,
- Aménager un local « poubelles »,
- Mettre aux normes les différents réseaux,
- Réaménager complètement l'espace de restauration avec un traitement de l'acoustique,
- Réinstaller une alarme incendie
- Pourvoir l'ensemble des équipements adéquats.

❖ **Pour l'école élémentaire :**

- Agrandir la salle de restauration en déplaçant via une extension tant l'office que l'espace livraison et les divers locaux annexes, dans le respect de la marche en avant,
- Mettre aux normes les sanitaires et les réseaux,
- Assurer un traitement acoustique,
- Changer les appareils sanitaires
- Renouveler les équipements et notamment le self-service

Le tout représente un coût HT de 282 544,22 euros.

La Commune escompte le financement suivant :

➤ Région Réunion	90%	254 289,79
➤ Commune	10%	28 254,42
➤ TVA à charge communale		24 016,26

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver l'opération
- A approuver le plan de financement
- A autoriser le Maire et en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** a décidé :

- D'approuver l'opération
- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 13/ **Réalisation de la petite école primaire du Ruisseau**

- Principe de l'opération
- Approbation du plan de financement

Pour faire face aux besoins de classes pour la rentrée scolaire 2015-2016 et dans l'attente de l'aboutissement des demandes de subvention formulées sur le projet d'établissement scolaire du Ruisseau, il est proposé au conseil d'enclencher une opération de moindre envergure sur la réserve foncière attenante à l'emprise projetée du futur projet.

Bien qu'il soit encore difficile à ce stade de l'année de faire des prévisions rigoureuses, l'analyse des chiffres de naissances et des flux d'entrées et de sorties des établissements existants ainsi que des constructions nouvelles sur le territoire notamment les 92 logements sociaux en cours d'achèvement sur le territoire, fait apparaître un besoin estimatif de cinq classes sur le centre-ville.

Les emprises foncières actuelles tant de l'école Paul Hermann que de l'école maternelle du centre ne permettent plus l'adjonction de structures supplémentaires. Par ailleurs, les réfectoires atteignent les capacités d'accueil maximales.

Dans ce contexte, la réalisation d'une petite structure s'impose.

Cette structure comprendrait : 05 classes, un réfectoire, un bureau, des sanitaires et un espace récréation.

Le coût d'investissement pour la Commune est évalué à 1 620 686,58 euros TTC dont :

- 1 470 686,58 d'euros pour la construction,
- 80 000,00 euros pour le mobilier
- 70 000,00 euros pour le matériel de restauration.

Aux fins d'assurer le financement, les fonds de la DETR sont sollicités, soit le plan suivant :

➤ Etat subvention DETR	60 %	896 232,21
➤ Commune	40 %	597 488,14
➤ TVA à charge communale		126 966,23

Le conseil est invité :

- à adopter l'opération ;
- à approuver le plan de financement ;
- à autoriser le Maire et en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

A la mise en discussion de cette affaire, Mme LUCAS a pris la parole pour dire que même si la réalisation de l'école du Ruisseau porte le nom de « petite école », il s'agit d'une grande école. Le projet n'a pas été fait dans la précipitation et a ajouté que la réflexion menée a été de l'initiative de la majorité. C'est justement une anticipation sur l'éventualité de création de classes. Le nombre de maternelles et élémentaires, pour répondre à la question de Mme BRABANT, sera connu lorsque le rectorat nommera les enseignants.

Mme BRABANT VICTOIRE a évoqué le manque de salles de psychomotricité sur la commune et a déploré que les enseignants n'aient pas accès aux infrastructures.

M. FORT a demandé s'il était prévu dans cette réalisation des panneaux solaires pour l'énergie.

Il lui a été répondu que seul le chauffe-eau solaire est prévu.

M. FORT a regretté que cette future école dans ce nouveau quartier soit en préfabriqué.

Mme LUCAS a repris la parole pour dire que s'agissant du PEDT et malgré toutes les critiques, le bilan est plus que positif et le fonctionnement est même pris en modèle au niveau départemental et national.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 contre : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne, 6 abstentions : Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel – M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration)** a décidé :

- D'adopter l'opération ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 14/ Travaux d'assainissement des eaux usées de la rue de l'Eglise à la route des Poivriers

- Approbation du plan de financement définitif

Dans le cadre de la clôture du POE 2007-2013, les services instructeurs demandent à la Commune de fournir une délibération approuvant définitivement le financement de l'opération ci-dessous au vu des montants réellement acquittés.

Cette délibération permet de fixer les différents concours apportés et de solder définitivement les opérations au sein du programme susvisé.

Pour l'opération assainissement des eaux usées de la rue de l'Eglise à la route des Poivriers, le plan de financement prévisionnel approuvé en séance du 31/08/2012 était le suivant :

	Montant TTC	Montant H.T.	Union Européenne (60% du taux pivot)	Contrepartie Nationale (40% du taux pivot)	Commune
Dépenses Totales	1 709 611,93 €	1 575 679,20 €	497 705,34 €	331 803,56 €	746 170,30 €
Dépenses éligibles		1 508 198,00 €	497 705,34 €	331 803,56 €	678 689,10 €
		100,00 %	33 %	22 %	45 %

Après les décisions d'octroi d'aides publiques, le plan de financement réactualisé est le suivant :

	Montant TTC	Montant H.T.	Union Européenne (60% du taux pivot)	Contrepartie Nationale (40% du taux pivot)	Commune
Dépenses Totales	1 554 244,75 €	1 433 271,05 €	472 333,24 €	314 888,83 €	646 048,98 €
Dépenses éligibles (recettes déduites)		1 431 312,85 €	472 333,24 €	314 888,83 €	644 090,78 €
		100,00 %	33,00 %	22,00 %	45,00 %

Le conseil municipal est invité à approuver le plan de financement définitif de l'opération et à valider la participation financière définitive de la commune à hauteur de **646 048,98 €** dont **644 090,78 €** sur les dépenses éligibles HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'approuver le plan de financement définitif de l'opération tel que présenté et de valider la participation financière définitive de la commune à hauteur de **646 048,98 €** dont **644 090,78 €** sur les dépenses éligibles HT.

& &
&

AFFAIRE N° 15/ Assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau en amont de la RD 11

- Approbation du plan de financement définitif

Dans le cadre de la clôture du POE 2007-2013, les services instructeurs demandent à la Commune de fournir une délibération approuvant définitivement le financement des opérations ci-dessous au vu des montants réellement acquittés.

Cette délibération permet de fixer les différents concours apportés et de solder définitivement les opérations au sein du programme susvisé.

Pour l'opération assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau en amont de la RD 11, le plan de financement prévisionnel approuvé en séance du 30/11/2007 était le suivant :

	Montant TTC	Montant H.T.	Union Européenne + Contrepartie Nationale	Commune
Dépenses Totales	1 448 014,96 €	1 334 576,00 €	734 016,80 €	600 559,20 €

Après les décisions d'octroi d'aides publiques, le plan de financement réactualisé est le suivant :

	Montant TTC	Montant H.T.	Union Européenne (60% du taux pivot)	Contrepartie Nationale (40% du taux pivot)	Commune
Dépenses Totales	1 123 248,83 €	1 035 358,64 €	341 008,35 €	227 338,85 €	467 011,44 €
Dépenses éligibles (recettes déduites)		1 033 358,64 €	341 008,35 €	227 338,85 €	465 011,44 €
		100,00 %	33,00 %	22,00 %	45,00 %

Le conseil municipal est invité à approuver le plan de financement définitif de l'opération et à valider la participation financière de la commune à hauteur de **467 011,44 €** dont **465 011,44 €** sur les dépenses éligibles HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé d'approuver le plan de financement définitif de l'opération tel que présenté et de valider la participation financière définitive de la commune à hauteur de **467 011,44 €** dont **465 011,44 €** sur les dépenses éligibles HT.

& &
&

AFFAIRE N° 16/ Zone AUs - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) BAS DU TEVELAVE – secteur amont

Par délibération en date du 31 août 2012, le conseil municipal a approuvé la 3ème révision du PLU, qui classe une partie du secteur dit Bas du Tévelave en zones AUs (zone à urbaniser) et Nto (zone naturelle à aménager pour les activités sportives et touristiques). (*Voir plan joint*)

Ce secteur se situe sur la route du Tévelave, au nord du centre-ville des Avirons, à mi-chemin entre celui-ci et le bourg du Tévelave.

Plusieurs études d'aménagement ont été réalisées sur ce secteur entre 2005 et 2011. L'étude de programmation urbaine réalisée en 2012 par le bureau d'études CODRA a permis de valider un plan d'aménagement sur environ 9 ha urbanisables destinés à recevoir le programme suivant :

- Environ 272 logements, dont 70% de logements aidés,
- Des commerces sur environ 550 m²,
- Une école,
- Un plateau multisports.

Ce projet a été scindé en 2 zones distinctes :

- Le secteur « aval de l'école », sur environ 3 ha, dont l'aménagement est assuré en régie directe par la commune.
- Le secteur « amont de l'école », dont le programme comprend environ 147 logements et des aménagements paysagers et de loisirs au sein du secteur Nto de la ravine du Ruisseau (*voir plan joint*),

Sur le secteur amont, il est envisagé d'engager une procédure de ZAC, dont la préparation a été confiée en mandat à la SPLA Grand Sud.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient, avant la création de la Z.A.C., de délibérer sur les **objectifs poursuivis** et sur les **modalités de concertation** associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

1. Objectifs poursuivis :

La future opération d'aménagement envisagée sur ce secteur vise à :

- Structurer un quartier qui s'est jusque-là développé au gré des opportunités, sans véritable intervention publique, en complétant le réseau viaire et la desserte complète par les réseaux, notamment d'assainissement des eaux pluviales et usées.
- Densifier et développer le quartier afin de répondre aux besoins en logements et équipements
- Ancrer le cheminement piéton au cœur du projet : Le « chemin des Jamblons », sera conforté afin de proposer aux habitants et visiteurs un parcours quasi rectiligne mettant en liaison les opérations de logements avec le cœur du quartier et les différents espaces publics d'agrément, et au-delà, avec le centre-ville
- Adopter un véritable projet paysager pour ce quartier situé sur la route panoramique du Tévelave, en valorisant les abords de la RD 16 en belvédère sur la ravine du Ruisseau, en aménageant un espace paysager d'agrément aux abords de la ravine du Ruisseau, véritable espace tampon entre l'urbanisation et cet espace naturel, en valorisant la trame végétale existante (verger, bois de chandelles...), et en développant un réseau de micro espaces publics en lien avec le « chemin des Jamblons ».
- Maîtriser le contenu et l'évolution du quartier pour assurer une mixité urbaine et sociale, à travers un programme de logements ambitieux laissant une large place aux logements aidés (60 à 70%).
- Favoriser l'implantation du bâti sur les zones nues, actuellement cultivées mais libres de toute végétation naturelle remarquable, tout en valorisant les espaces d'intérêt écologique et paysager.

2. Modalités de concertation :

La concertation vise à informer la population sur le projet, favoriser l'expression des habitants, des associations et autres personnes concernées, qu'il s'agisse de souligner les enjeux, de suggérer objectifs ou orientations, ou encore de formuler des avis sur des dispositions envisagées, afin d'enrichir le futur projet d'aménagement par le recueil d'avis et d'observation.

S'agissant des modalités de la concertation avec le public, il est proposé de les fixer comme suit :

- Exposition en mairie principale et en mairie annexe du Tévelave simultanément, pendant un mois, d'un dossier et de panneaux de présentation du projet,
- Mise à disposition d'un registre spécifique permettant de recueillir l'expression des observations, avis et remarques de la population, sur la même période,
- organisation d'une réunion publique.

Ces modalités de concertation seront précisées par arrêté municipal (dates, lieux). L'information du public sera effectuée par voie d'affichage en mairie et dans le journal municipal.

Il est précisé qu'à l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal devra délibérer sur le bilan qui lui sera présenté, et ce avant d'arrêter le dossier de création définitif du projet.

Au-delà de l'aspect réglementaire de cette concertation, la consultation de la population sera poursuivie lors de l'élaboration des projets dans le cadre de la mise en oeuvre opérationnelle du programme.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le lancement de la concertation préalable pour la création de la Z.A.C. Bas du Tevelave – secteur amont
- d'approuver les modalités suivantes de concertation préalable à la création de la Z.A.C. :
 - Exposition en mairie principale et en mairie annexe du Tévelave simultanément, pendant un mois, d'un dossier et de panneaux de présentation du projet,
 - Mise à disposition d'un registre spécifique permettant de recueillir l'expression des observations, avis et remarques de la population sur la même période,
 - Organisation d'une réunion publique.
- de charger le Maire, ou toute autre personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

A la mise en discussion de cette affaire, M. FORT a interpellé le Maire sur l'anticipation des problématiques, notamment l'apport de la population sur le flux du centre-ville, généré par cette construction.

Le Maire a répondu que les problématiques sont anticipées et seront gérées au fur et à mesure de l'avancement du projet. Pour l'heure, nous ne sommes qu'aux prémices du projet. Il s'agit bien d'ouvrir la concertation pour recueillir, au préalable, tous les avis.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, (7 abstentions : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne, Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel – M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration)** a décidé :

- D'approuver le lancement de la concertation préalable pour la création de la Z.A.C. Bas du Tevelave – secteur amont

- D'approuver les modalités suivantes de concertation préalable à la création de la Z.A.C. :
 - Exposition en mairie principale et en mairie annexe du Tévelave simultanément, pendant un mois, d'un dossier et de panneaux de présentation du projet,
 - Mise à disposition d'un registre spécifique permettant de recueillir l'expression des observations, avis et remarques de la population sur la même période,
 - Organisation d'une réunion publique.

- De charger le Maire, ou toute autre personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

& &
&

AFFAIRE N° 17/ **Renouvellement Du Contrat Enfance Jeunesse**

- Autorisation de signature

La commune a signé en 2010 un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Réunion. Ce contrat est arrivé à échéance.

La poursuite du financement des activités d'accueil de loisirs en faveur des enfants et des adolescents nécessite que le conseil se prononce sur le renouvellement de la contractualisation avec la CAF.

Le Contrat Enfance Jeunesse, dit de 2^{ème} génération, est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les deux objectifs principaux sont de :

- ❖ Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
 - Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - Un encadrement de qualité,
 - Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
 - Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes
- ❖ Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le nouveau contrat prendra en compte les actions menées dans le volet jeunesse à savoir les Accueils de Loisirs Avec et Sans Hébergement ainsi que la coordination.

En ce qui concerne les modalités de financement, le renouvellement du CEJ s'inscrit dans la continuité des modalités contractuelles et financières : Prestation de Service Stock, Prestation de Service Flux, poursuite de la dégressivité annuelle du taux de cofinancement.

En matière de développement de l'offre il s'agit de proposer une augmentation des capacités d'accueil en passant d'une offre annuelle CEJ de 570 places en 2013 (stock) à une prévision de 903 places en 2017, soit 333 places (Flux).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Se prononcer sur le renouvellement du CEJ pour la période 2014-2017 aux fins d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la Ville dans le domaine de la jeunesse.
- Autoriser, le Maire et en cas d'absence, le premier adjoint à signer le document contractuel correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant. (La signature doit intervenir impérativement avant le 31 décembre 2014 pour une prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2014. Ladite convention s'achèvera au 31 décembre 2017).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, s'est prononcé favorablement sur :

- Le renouvellement du CEJ pour la période 2014-2017 aux fins d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la Ville dans le domaine de la jeunesse.
- A autorisé, le Maire ou en cas d'absence, le premier adjoint à signer le document contractuel correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

& &
&

AFFAIRE N° 18/ Constitution de servitude de canalisation

- Acte notarié

Le conseil est informé que les sanitaires de l'école Paul Hermann (emprise cadastrale AS 83) bénéficient d'une servitude de canalisation en limite de la parcelle AS 754.

Aux fins de régulariser la situation, il est proposé de faire acter un droit de passage perpétuel en tréfonds de toutes canalisations aussi bien en alimentation en eau qu'en évacuation des eaux usées et de toutes lignes souterraines grevant le terrain cadastré AS n°754 appartenant à la société dénommée SCI CAMED au profit de la parcelle cadastrée AS 83 appartenant à la Commune des Avirons.

Le conseil est invité à :

- ✓ se prononcer sur cette servitude
- ✓ autoriser le Maire et en son absence le premier adjoint à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces attachées.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la servitude de canalisation et a autorisé le Maire ou en son absence le premier adjoint à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces attachées.

& &
&

AFFAIRE N° 19/ Acquisition foncière

- Parcelle AL 178
- Portage EPFR

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la zone AUs du Tévelave, l'exigence de prévoir les emprises foncières nécessaires à la réalisation des équipements publics a conduit la Commune à entamé des négociations avec certains propriétaires du secteur.

La parcelle AL 178, d'une contenance de 1670 m², appartenant aux héritiers Rivière est attenante à la parcelle référencée AL 291 que la Commune a récemment acquis par portage auprès de Madame Bommalais. Elle jouxte la RD16. Son acquisition confortera l'assiette foncière nécessaire à la réalisation des équipements nécessaires au futur développement du secteur.

Par courrier en date du 17 octobre 2014, les héritiers Rivière ont fait part à la Commune d'un accord de cession au prix des domaines majoré de 10% soit une somme de 101 200 euros.

L'EPFR a été sollicité pour un portage de l'acquisition.

La convention opérationnelle contient les modalités suivantes :

- Durée de portage : 4 ans
- Différé de règlement : 2 ans
- Nombre d'échéances : 3
- Prix d'achat : 101 200,00 €
- Echéance annuelle : 35 380,36 € avec des frais de portage de 1,50%/an

Sur l'ensemble du portage, l'acquisition reviendra à la Commune à 106 141,09 €. A ce coût, il conviendra d'adjoindre les frais de notaire et le coût d'intervention de l'EPFR.

Durant le portage, le bien sera mis à la disposition de la Commune par l'EPFR dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Approuver le portage par l'EPFR de l'acquisition de la parcelle AL 178 aux conditions ci-dessus énoncées et corrélativement le transfert de la propriété à la Commune à l'issue du portage ;
- Approuver la convention opérationnelle correspondante avec l'EPFR;
- Autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents et actes notariés correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (7 abstentions : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne, Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration)** a approuvé :

- Le portage par l'EPFR de l'acquisition de la parcelle AL 178 aux conditions ci-dessus énoncées et corrélativement le transfert de la propriété à la Commune à l'issue du portage ;
- La convention opérationnelle correspondante avec l'EPFR ;
- A Autorisé le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents et actes notariés correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 20/ Dénomination de voie

- Voie interne du lotissement « Les Terrasses de l'Océan »

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour faciliter l'adressage il est nécessaire de dénommer :

- La voie interne au lotissement « Les Terrasses de l'Océan ».

Il est proposé :

« Chemin du Bel Horizon »

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a approuvé la dénomination telle que proposée ci-dessus.

& &
&

AFFAIRE N° 21/ CAUE – ADIL

- Renouvellement des conventions pour l'année 2015

Le Conseil est invité à se prononcer sur la reconduction des conventions de mission d'accompagnement qu'assurent habituellement au profit des administrés le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion (CAUE) et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement à la Réunion (ADIL).

Les prestations sont assurées sous forme de permanences régulières en Mairie (22 demi-journées de travail).

Pour 2015, le montant des participations financières de la Commune est :

- Pour le CAUE : **3 319.00 €**
- Pour l'ADIL : **3 026.80 €**

Ces coûts comprennent la contribution générale à l'activité et la cotisation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ✓ A décidé de renouveler les conventions avec le CAUE et l'ADIL au bénéfice des administrés ;
- ✓ A autorisé le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint, à signer les documents correspondants

& &
&

AFFAIRE N° 22/ Présentation du rapport d'activité de la CIVIS

- Exercice 2013

Conformément à l'article **L.5211-39 du CGCT**, le Président de la CIVIS a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2013.

Ce rapport doit être communiqué au Conseil en séance publique.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussions, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité de la CIVIS pour l'exercice 2013, tel que joint en annexe.

& &
&

AFFAIRE N° 23/ Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente.

La liste est annexée au présent rapport.

Pour expédition conforme,

**La secrétaire de séance,
Lydia DEVEAUX ép. GRONDIN**



**Le Maire,
Michel DENNEMONT**

